



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le 22 février 2022

LA VOIX DE L'ENFANT, PARTIE CIVILE AU PROCES DE M. NORDAHL LELANDAIS

Après trois semaines d'audience intenses, M. Nordahl LELANDAIS a été condamné, le vendredi 18 février, à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de 22 ans pour l'enlèvement, la séquestration et le meurtre de la petite Maëlys, ainsi que les agressions sexuelles de deux fillettes commises quelque temps auparavant.

À l'audience, le mis en cause avait reconnu ses penchants pédophiles sur une question de l'avocat représentant La Voix De l'Enfant et l'Enfant Bleu, Me Yves CRESPIEN. Il avait par ailleurs reconnu avoir tué volontairement Maëlys, sans toutefois clarifier les raisons qui l'ont poussé à enlever la fillette lors du mariage. À l'instar des autres parties civiles, La Voix De l'Enfant reste sceptique quant aux explications données par M. Nordahl LELANDAIS qui n'a cessé de nier toute violence sexuelle à l'encontre de Maëlys.

La Voix De l'Enfant renouvelle son soutien aux familles. Avant le procès, elle a notamment mis en lien les familles avec une psychologue afin de les accompagner dans la manière de révéler les faits à leurs enfants, eu égard à la médiatisation du procès, et au risque de sur-traumatisme.

Comme l'a rappelé Me CRESPIEN à l'audience, La Voix De l'Enfant émet des propositions législatives grâce à l'expérience acquise dans le cadre de ses actions. À l'occasion du procès de M. LELANDAIS, La Voix De l'Enfant a formulé une proposition tenant à l'intérêt d'adapter les dispositions relatives au huis-clos :

Actuellement, le huis-clos est de droit si la victime partie civile le demande pour des faits criminels (viols ou de tortures et actes de barbarie accompagnés d'agressions sexuelles, de traite des êtres humains ou de proxénétisme aggravé).

Regrettant que le huis-clos partiel n'ait pas été accepté par la Présidente lorsqu'étaient évoqués les agressions sexuelles sur mineures, La Voix De l'Enfant demande qu'il soit de droit y compris pour les délits de nature sexuelle.

Pour tout contact :



La Voix De l'Enfant
Chloé RAYMONDEAU
Agence Les Communicants
07.57.49.38.36

Sabrina HIMEUR
Responsable du service juridique
07.81.82.74.70

Me Yves CRESPIEN
Avocat au barreau de Paris
06.60.88.42.50